

Nouveaux codes de type de ressource continue

Sous-zone concernée :

- **B110 \$a** (Type de ressource continue)

code	Libellé
d	Répertoire/Annuaire
h	Blog
i	Dépôt d'archives numériques
j	Revue
m	Magazine
n	Bulletin

Nouveaux codes d'écriture

Sous-zones concernées :

- **B104 \$d** (Écriture du titre)

- **\$7** (Informations codées sur l'écriture de catalogage des données de la zone) [toutes zones du format bibliographique et format autorité où la sous-zone est présente]

Note : le code "da" n'est pas nouveau mais son libellé est modifié. Son périmètre d'application s'en trouve modifié en conséquence)

Code	Libellé
da	japonais – écriture non spécifiée (écritures mélangées)
ib	birman
ic	khmer
jb	bengali
jc	gujarati
jd	gurmukhi
je	odia (oriya)
lb	kannada (kannara)
lc	malayalam
ld	singhalais (cinghalais)
le	télougou
na	éthiopien (guèze)

Nouveaux codes de fonctions

Sous-zones concernées :

- **B7XX \$4** (Code de fonction) [inclut sous-zones locales **L7XX \$a** et d'exemplaires **E7XX \$a**]

Code	Libellé	Définition Unimarc
003	Encadrant académique	Personne qui participe à la supervision d'un travail académique de toute nature aboutissant à la création d'une œuvre, y compris dans le cas des thèses, mémoires, travaux de recherche ou rapports de stage ou de projet. A employer lorsque le code 727 (Directeur de thèse) ne peut pas être utilisé.
015	Agence mettant à disposition la reproduction	Tout organisme (bibliothèque, archives, éditeur) participant au processus de production, de réalisation ou de distribution de la reproduction d'une ressource, par exemple un microforme ou une

		reproduction numérique. S'applique à l'organisme qui réalise la reproduction ainsi qu'à l'organisme qui la publie et/ou la diffuse en ligne. EMPLOYER : 310 pour le distributeur 610 pour l'imprimeur 350 pour l'éditeur
062	Auteur présumé	Agent lié à une œuvre par une relation de paternité établie avec une certitude suffisante, qui en fait l'auteur, le créateur, etc. de l'œuvre.
355	Epitomateur	Agent qui crée l'épitomé (abrégé ou autre forme condensée représentant un texte plus important) d'une œuvre. A employer exclusivement pour des œuvres anciennes, lorsque l'œuvre originale est perdue.
385	Ancien auteur présumé	EMPLOYER : 062 Auteur présumé pour l'auteur actuellement présumé 330 Auteur prétendu pour une attribution incertaine ou erronée
405	Concepteur de jeu	Agent responsable de la conception structurelle et graphique d'un jeu de société, de cartes, de dés, d'un jeu vidéo, etc., ou de toute simulation produisant des interactions entre ses participants ou ses spectateurs, y compris la conception des règles, le choix des matériaux et le processus utilisé
407	Glossateur	Auteur d'une glose (ensemble d'annotations interlinéaires ou marginales ajoutées à un texte pour élucider des mots ou des phrases).
552	Notaire	Agent ayant autorité pour accomplir certaines formalités juridiques, notamment rédiger ou certifier des contrats, des actes et d'autres documents destinés à être utilisés dans d'autres juridictions.
678	Restaurateur	Agent responsable de l'ensemble des procédures techniques et intellectuelles visant à compenser la dégradation d'un objet (item) en le ramenant à un état aussi proche que possible de son état d'origine.
735	Translittérateur	Agent responsable de la translittération d'un texte.
+ prise en compte de l'évolution du code 330 (anciennement : Auteur présumé) corrigé en Auteur prétendu [définition inchangée : " <i>Personne à qui la paternité d'une œuvre est attribuée de façon incertaine ou erronée</i> "]. → simple changement de libellé pour ce code		